



Renaud BELLIERE

Architecte DESA
Homme 68 ans

Président CROA Picardie (Hauts de France) 2013-2017
Vice-président CROA Picardie (Hauts de France) 2010-2013
Membre de l'UNSA de l'Aisne
Membre du Collège des Experts près la Cour Administrative d'Appel de Douai (past-président)
Co-Gérant d'une SARL d'architecture
8 rue Pasteur 02 600 Villers-Cotterets



Sophie BENAOU

Architecte DPLG
(ENSA Montpellier)
Femme 44 ans

Certificat de Compétence Architecture et développement durable en territoires méditerranéens
Conseillère CROA Languedoc-Roussillon (Occitanie) 2010-2017
Associée d'une SARL d'architecture
Domaine de Creissels 34 140 Méze



Ursula BIUSO

Architecte DFAUR,
(Faculté d'Architecture
Université Rome La Sapienza)
Architecte du patrimoine
(DSA école de Chaillot)
Femme 55 ans

Conseillère CROA Ile de France 2010-2017
Membre du CA de l'Association des Architectes du Patrimoine
Membre de la Compagnie des Architectes de Copropriété
Membre titulaire de l'Académie d'Architecture
Associée unique d'une SARL d'architecture
17 rue Francis de Pressensé 75 014 Paris
Enseignante titulaire de l'ESA de Paris



Noël BRUNET

Architecte DPLG
(ENSA Lyon)
Homme 52 ans

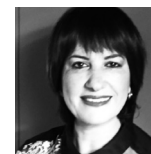
Président CROA Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes) 2013-2017
Vice-président CROA Rhône-Alpes 2010-2013
Exercice en Libéral
1 bis rue Jeanne d'Arc 69 003 Lyon



Jean-Paul CASSULO

Architecte DPLG
(ENSA Marseille Luminy)
Homme 60 ans

Président CROA Provence-Alpes-Côte d'Azur 2010-2017
Membre de l'UNSA PACA
Exercice en Libéral
8, rue Rempart de la ligne 84 000 Avignon



Leïla CHEYROUX

Architecte DPLG (ENSA Montpellier)
CEEA Tourisme loisir et sport
CEEA Formes urbaines et cultures méditerranéennes
Femme 58 ans

Trésorière CROA Limousin (Nouvelle Aquitaine) 2013-2017
Conseillère CROA Limousin 2010-2013
Membre du C.A. du CIAF
(Conseil pour l'international des architectes français)
Exercice en Libéral
Route de la Fare 48100 Chirac



Emilie LEBAS

Architecte DPLG (ENSA
Bretagne et Marseille-Luminy)
Prix de l'architecture de la
Réunion 2014
Femme 44 ans

Vice-présidente CROA La Réunion-Mayotte 2017
Conseillère CROA La Réunion 2013-2017
Dirigeante d'une SAS d'architecture
10, chemin du poisson volant 97 419 La Possession,
La Réunion



Alain MOTTO

Architecte DPLG
(ENSA Paris La Défense)
Homme 62 ans

Président CROA Champagne-Ardenne (Grand-Est) 2013-2017
Référént juridique CROA Champagne-Ardenne 2010-2013
Conseiller CROA Champagne-Ardenne 2007-2010
Exercice en Libéral
2 rue Gaston Boyer 51 100 Reims



Jacques ORTH

Architecte DENSAIS
Homme 63 ans

Trésorier CROA Alsace (Grand-Est) 2010-2017
Membre de l'Union des Architectes d'Alsace UAA (UNSA)
Salarié unique d'une SAS d'architecture
32 a rue des Fileurs 67 240 Bischwiller
Enseignant titulaire à l'INSA de Strasbourg



Véronique PARENT

Architecte DPLG
Urbaniste DIFU
Femme 57 ans

Conseillère CROA Ile de France 2010-2017
Membre de l'AITF
(Association des ingénieurs territoriaux de France)
Fonctionnaire territorial
19 rue Emile Zola 93 310 Le Pré Saint Gervais



Ana URSU VAJNOVSZKI

Architecte DFAB
(Diplômée de la Faculté
d'architecture de BUCAREST
«Ion Mincu»)
Femme 58 ans

Trésorière CROA Bourgogne (Bourgogne-Franche Comté) 2010-2017
Conseillère CROA Bourgogne 2007-2010
Associée unique d'une EURL d'architecture
7 rue du Clos Vougeot 21 400 Talant



Alain ZOZOR

Architecte DPLG
(ENSA Montpellier)
Homme 54 ans

Président CROA Martinique 2007-2017
Trésorier CROA Martinique 1990-1994
Exercice en Libéral
21, Bd du Gal François Reboul,
97 200 Fort de France, Martinique



UN PROJET POUR LES ARCHITECTES

40 ans après la promulgation de la loi sur l'architecture, la place de l'architecture et des architectes n'est pas plus profondément ancrée dans la société et sur nos territoires. Le monde a changé, l'Europe se construit, la mondialisation traverse tous les pans de l'économie et la politique passe de plus en plus la main au marché qui s'est imposé sur tout l'horizon visible, des replis privés à l'espace public.

Pourquoi tant de projets se construisent sans les architectes ? Pourquoi tant de constructions se construisent sans architecture ?

Pourquoi les lois et les règlements autorisent de plus en plus le secteur public à contracter sans les architectes, ou demain avec des architectes qui auront perdu leur indépendance ?

L'intérêt public s'est dissous dans les intérêts économiques privés qui s'imposent à tous les stades d'évolution de la société.

Que peuvent encore les architectes pour exister demain ?

IL LEUR FAUT INTERVENIR SUR DEUX PLANS INCONTOURNABLES :

La culture pour influencer sur la culture architecturale des citoyens et des donneurs d'ordre de demain. Ce travail est à développer et amplifier fortement pour sensibiliser les enfants dès la maternelle, puis à l'école, au collège au lycée, pour contribuer à construire des citoyens éveillés et exigeants, des donneurs d'ordre cultivés, des politiques qui puissent décider avec nous du devenir de nos territoires.

la loi pour étayer la culture architecturale. Non pas pour protéger des intérêts corporatistes mais pour protéger l'intérêt -encore public- de la création architecturale. Parce que la culture architecturale a encore besoin, avant que son ancrage ne soit consolidé dans la société, de disposer d'un cadre, dont fait partie la déontologie, qui protège en évitant que l'autorégulation du marché ne devienne le seul critère d'aménagement de la totalité du monde visible.

La culture & la loi, UN PROJET POUR LES ARCHITECTES en 8 grands thèmes de missions et d'actions :

1. la culture architecturale

Nous nous engageons à organiser et structurer notre action avec tous les partenaires de la culture architecturale pour sensibiliser et éduquer dès le plus jeune âge public et décideurs.

2. La stratégie d'influence, le lobbying

Nous nous engageons, en nous appuyant sur le succès de la loi LCAP, à occuper sans relâche l'espace politico-médiatique pour maintenir ses acquis et développer la connaissance et la prise en compte de la spécificité de l'intérêt public de l'architecture et l'importance de la profession par les décideurs politiques et économiques.

3. La formation initiale et continue

Nous nous engageons à renforcer le dialogue avec les écoles d'architecture et le ministère afin d'insuffler une part plus importante de professionnalisation dans les études. Cela passe notamment par une évolution du cadre de l'habilitation à l'exercice professionnel.

Nous nous engageons à favoriser la formation des architectes pour élever leur niveau de compétence tout au long de leur carrière.

4. L'évolution de la profession, prospective

Nous nous engageons à nous battre pour garantir l'indépendance des architectes, leur compétence accrue, leur attention et leur capacité d'écoute et de conseil.

L'avenir des architectes passe par le rôle qu'ils peuvent jouer dans la société. Il est vital pour la profession de se restructurer pour faire face aux enjeux de demain. Nous nous engageons à impulser et favoriser de nouvelles pratiques, dont le travail en réseau.

5. L'ordre 2.0

Nous nous engageons à mettre en place les nouveaux outils permettant des échanges rapides et efficaces entre les conseils Régionaux, entre les architectes et leurs instances Régionales ainsi qu'entre les conseils Régionaux et le Conseil National.

6. L'évolution de l'organisation du CNOA et ses relations avec tous les CROA

Nous nous engageons à doter la conférence des régions d'un pouvoir délibératif en votant tous les trois ans la politique générale du nouveau conseil national et chaque année le budget de notre institution. Nous nous engageons à repenser le fonctionnement des groupes de travail nationaux en y associant les conseillers régionaux, à favoriser les travaux des inter-régions et à assurer le suivi des décisions. A prendre en compte les spécificités des CROA ultra-marins.

7. La politique et la présence internationale de l'ordre et de la profession

Nous nous engageons à influencer, en cohérence avec notre programme, sur les instances représentatives des architectes pour qu'elles portent au niveau européen et international nos valeurs d'indépendance et d'intérêt public en pesant de façon harmonisée sur les cadres législatifs des pays membres : CIAF, CAE, UIA, UMAR, AFEX

8. L'application de la loi

Nous nous engageons à veiller à l'application de la Loi et à anticiper sur les risques à venir de dérégulation des professions réglementées en prônant l'intérêt public et non les intérêts corporatistes. Nous veillerons à préserver l'indépendance des architectes et l'intégrité de leur mission dans le public comme dans le privé face à la mondialisation.

UN PROJET POUR LES ARCHITECTES, que nous vous présenterons plus en détail dans les semaines à venir, mais que nous voulons partager avec vous tous, avec tous les conseils régionaux. C'est l'essence de notre démarche : nous forger et partager une volonté commune pour assurer et développer l'avenir de l'architecture et des architectes. Parce que nous devons tous être moteur de notre destin.

Renaud Bellière / Sophie Benau / Ursula Biuso / Noël Brunet / Jean-Paul Cassulo / Leïla Cheyroux / Emilie Lebas / Alain Motto / Jacques Orth / Véronique Parent / Ana Ursu-Vajnovszki / Alain Zozor